

SÉANCE EXTRAORDINAIRE (PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION)

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-deuxième jour du mois de décembre 2023 à 10 h 30, à la salle du Conseil à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

monsieur Pierre Bisailon, conseillère n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3.
madame Sonia Tarditi, conseillère n° 5.

Étaient absents les membres du conseil suivants :

monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6;
monsieur Denis Thomas, maire.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Sébastien Yelle.

La personne qui préside la séance, soit le maire suppléant, monsieur Sébastien Yelle, informe le Conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire suppléant, monsieur Sébastien Yelle, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Sont également présents : madame Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire et monsieur Marc Chalifoux, directeur général adjoint.

2 personnes sont présentes dans la salle

1.1 Résolution 2023-12-372 OUVERTURE DE LA SESSION

Il est proposé par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 22 décembre 2023 à 10 h 30.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution 2023-12-373 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

∞ ADOPTÉE ∞

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026;
4. Période de questions (sur les points de l'ordre du jour);
5. Levée de l'assemblée.

3. Résolution 2023-12-374

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026

Proposée par Pierre Bisailon, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE SUPPLÉANT S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil municipal approuve le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026:

	2024	2025	2026	FINANCEMENT
ADMINISTRATION:				
ACQUISITION IMMEUBLE; PROLONGEMENT RUE ET ÉGOUT	286,6 k \$	250 k \$		Financement
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	40 k \$	17, 5 k \$		Fonds général
MOBILIER SALLE DU CONSEIL			10 k \$	Fonds général
ÉCRAN NUMÉRIQUE	40 k \$			Fonds roulement / 5 ans
RÉNOVATION DU BÂTIMENT	19, 4 k \$			Subvention PRABAM
AMÉNAGEMENT DU TERRAIN (CLÔTURES)	30 k \$			Fonds général
AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT		400 k \$		Financement/ Subvention
SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE :				
ÉQUIPEMENTS (VPI)	12 k \$	130 k \$		Fonds général
INFRASTRUCTURE SSI (APRIA)	200 k \$			Fonds réservé/ Subvention

VOIRIE:				
RÉFECTION CHEMINS DE GRAVELLE, 94 ^E AVENUE...	500 k \$			Financement/Subvention
RUE ARSENAULT – FOSSÉ	25 K \$			
ÉQUIPEMENTS MOBILES (TRACTOPELLE)	180 k\$			Financement/ Fonds général
URBANISME :				
VÉHICULE			35 k\$	Financement
LOISIRS:				
SKATEPARK	250 k\$			Subvention/fonds de roulement sur 5 ans
AMÉNAGEMENT DU TERRAIN (REFUGE)	15,5 K\$	100 k\$		Fonds général/ Subvention
ÉQUIPEMENT DE TERRAIN SPORTIF (BASEBALL)	20 k\$			
ÉGOUT:				
PHASE 2 ÉGOUT	700 k \$	2,5 M \$	2 M \$	Subventions/ Financement
TOTAL	2,3185 M\$	3,3975 M\$	2,045 M\$	GT : 7,761 M\$

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. Résolution 2023-12-375 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Marc Chalifoux, conseiller municipal:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

DE lever la présente session extraordinaire à 10 h 43.

Sébastien Yelle
Maire suppléant

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

~~~~~